



Déclaration liminaire CTSD du 4 septembre 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

Tout d'abord, nous aimerions apporter tout notre soutien à nos collègues de la maison des syndicats. Dans une démocratie, attaquer les syndicats c'est attaquer un de ses fondements.

L'UNSA éducation tient à répéter un point déjà évoqué l'année dernière, dans cette instance : Monsieur le Directeur Académique, vous nous aviez dit en CAPD au mois de juin 2017 qu'il serait souhaitable que les mesures de surveillance n'existent plus dans notre département à partir de cette rentrée (rentrée 2017/2018). Force est de constater que ce n'est pas encore le cas.

Cela soulève donc toujours des problématiques concernant les conditions d'exercices des collègues et d'accueil des élèves :

- Double structure à prévoir à la rentrée
- Travail effectué par les équipes en amont de la rentrée et réduit à néant le jour de la pré-rentrée
- Elèves qui pourraient changer de classe en cours de première semaine
- Positionnement de ces mêmes collègues face aux familles

Nous tenons à rappeler ici qu'un enseignant bien dans sa classe est un enseignant plus efficace auprès des élèves.

Nous demandons donc comme l'année dernière et celles d'avant :

- Une refonte de la grille des seuils d'ouverture et fermeture des classes qui date de 2004 ! Cette grille obsolète qui ne prend pas en compte l'augmentation des inclusions d'élèves à besoins particuliers tant pour le handicap que pour les élèves allophones, ou les enfants du voyage, les évolutions de pratique de pédagogie différenciée, la mise en œuvre des nouveaux programmes. Nous redemandons à nouveau la tenue d'un GT en ce sens.
- Compte tenu des modalités actuelles des ULIS, nous demandons à nouveau que ces élèves soient comptabilisés pour les ouvertures de classes.
- La création de contrats pérennes d'aides administratives enlevées aux directeurs. La campagne intitulée « Sans aide administrative, je ferai quand je pourrai » n'est pas terminée. Le SE\_Unsa, à l'origine d'une campagne importante au printemps dernier autour des conditions de travail des directeurs, note l'avancée de ce dossier à l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> août dernier et restera attentif à l'aboutissement des besoins exprimés. Il restera aux côtés des collègues directrices et directeurs tout au long de cette année.

Enfin, nous ne pouvons également que déplorer la non réception des documents de travail à l'heure de l'écriture de cette déclaration. Nous ne pouvons pas réaliser notre travail de délégués des personnels dans ces conditions.

Nous vous remercions pour votre attention.